

DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON

SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 27 juin 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 15 juin 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. HAISSANT Gérard a été élu secrétaire de séance.

M. GEFFLOT Bernard quitte l'assemblée avant de prendre part au vote.

PRESENTS: RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEOULT Jean-Claude, HUBERT Armelle, GARDAN Christine, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEMOINE André, LAURENT Yann, THEAUDIERE Eric, MACE Christophe, MORICEAU Marie-Françoise, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, MOISDON Franck, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, QUINTIN Annie, MAHE Roseline, CHAUDAGNE Michel, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, PITRE Roger, BAUDU Gérard, THOMAS Franck, JOUIN Alain, MAHE Yvon, POSSEME Martine (suppléante), RIDARD Maryse,

POUVOIRS: LEPRETRE Christian à THILLOU Yves, HOUSSIN Raymond à COUDRAIS André-Jean, TROUBOUL Jean-Paul à ROUAUD Alain, LERAY Loïc à GARDAN Christine,

ABSENTS: TEILLARD Louis, LEBAIN Alexandre, COTTIER Catherine, MENUET Didier, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, RUFFAULT Joseph, CROSLARD Pascal, GARCIA Joël, LE CHENECHAL Didier, LERAY Jean-Luc, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, PITRE Rémi, HALLIER Catherine, ROCHE Hervé, REBOUX Pierre-Yves, CHEVAL Véronique, RAZE Marc, MAHE Yvon, GEFFLOT Bernard,



Nombre de délégués

- en exercice	55
- pouvoirs	4
- présents	28
- absents	23

18.25: Candidature à l'appel à projet CITEO portant sur l'extension des consignes de tri et l'optimisation de la collecte

CITEO a lancé courant avril dernier, deux appels à projets sur la collecte et le tri des emballages et des papiers :

1. Un appel à candidature qui porte sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques ;
2. Un appel à projet qui porte sur l'optimisation de la collecte des emballages et des papiers.

Le Smictom des Pays de Vilaine fait partie des collectivités éligibles à ces 2 appels à projet (9 en Bretagne) car il est client du centre de tri TRIVALO Paprec au Rheu qui était déjà en extension des consignes de tri en début d'année 2018.

Suite à plusieurs réunions de travail en bureau et en commission, il est proposé aux membres du Comité Syndical :

1. **De répondre à l'appel à projet sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques** : L'enjeu pour notre collectivité est de faire face aux exigences réglementaires qui prévoient une généralisation à l'ensemble du pays de l'extension des consignes de tri sur les emballages en plastique d'ici 2022, de simplifier le geste du tri afin d'améliorer les performances et enfin de mobiliser de nouvelles recettes de la part de CITEO.

2. **De candidater au levier 5 de l'appel à projet portant sur l'optimisation de la collecte des emballages et de papiers en mettant en place une collecte séparée des papiers/cartons et des plastiques/métaux** : Cette organisation apparaît comme étant la plus optimisée d'un point de vue financier. Le point fort de notre collectivité est de disposer d'un repreneur local (Cellulose de la Loire) qui accepte le flux fibreux mélangé (papier et cartonnée). Cela nous permettra d'économiser des montants importants sur le transport (39 euros/t) et le tri des emballages (217 euros/tonnes).

Cette optimisation nécessitera de faire évoluer les consignes de tri auprès de nos usagers. Pour accompagner ce changement important, nous prévoyons une campagne de communication et de sensibilisation spécifique qui comprendra, entre autre, une mise à jour des stickers sur les bacs et sur les Points d'Apport Volontaire (PAV), l'envoi d'un courrier d'information à l'habitant avec le mémo de tri, l'organisation d'animations publiques, des opérations de porte à porte sur des zones ciblées, un service téléphonique SAV pour répondre aux questions et gérer les réclamations et un changement de signalétique sur le flanc d'une benne de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles. Il est prévu qu'une équipe de 4 ambassadeurs du tri soit également recrutée pendant une période de 5 mois pour accompagner ce changement.

Par ailleurs, les PAV Papier seront densifiés afin de faciliter le geste du tri des fibreux. Nous prévoyons d'ajouter 50 PAV supplémentaires au 158 déjà existants. Il est également prévu une étude d'implantation afin de positionner aux endroits stratégiques ces nouveaux PAV.

3. **De candidater au levier 6 de l'appel à projet portant sur l'optimisation de la collecte des emballages et de papiers en développant un service de collecte des papiers assimilés** : Une enquête téléphonique a été conduite auprès de 38 entreprises de notre territoire. Il ressort de cette enquête que plus de la moitié des entreprises n'utilisent pas actuellement les PAV pour le papier mais seraient intéressées pour le faire. Cela signifie qu'une action auprès des entreprises et des administrations du territoire pourrait permettre d'augmenter les tonnages de papier captés.

Nous prévoyons donc de mener pendant une durée de 6 mois une action spécifique à destination des entreprises et des administrations pour les inciter à développer le tri des papiers :

- Démarchage des entreprises et des administrations ;
- Réalisation de diagnostics pour mettre en place le tri des papiers dans les entreprises et les administrations ;
- Fourniture d'outils de communication et de corbeilles de pré-collecte ;

- Offre d'un service complémentaire de déstockage du papier via une mise à disposition de bennes dédiées (type caisson « ampliroll » de 10 ou 30m³)

Pour accompagner cette action, nous prévoyons la mise en place d'une vingtaine de PAV papier supplémentaire. D'autre part, un ambassadeur du tri spécifique serait recruté pour faire le travail de démarchage et de diagnostic.

Le budget prévisionnel lié à la mise en place de cette opération est le suivant :

Nature de la dépense	Budget prévisionnel
Communication	
- <i>Changer les stickers des bacs</i>	232 000.00 €
- <i>Mettre à jour la signalétique sur les colonnes papiers (et verre)</i>	30 000.00 €
- <i>Envoyer un courrier d'info à l'habitant avec au minima le mémo du tri</i>	28 500.00 €
- <i>Utiliser le Smictom infos pour annoncer le projet et les bulletins municipaux</i> - <i>Utiliser les sites internet du Smictom, des CC des communes pour relayer l'info</i>	1 500.00 €
- <i>Faire de l'affichage municipal</i>	500.00 €
- <i>Organiser des animations publiques</i> - <i>Porte à porte sur zones ciblées</i>	59 500.00 €
- <i>Service "SAV" - Numéro vert - gestion des questions, des réclamations...</i>	11 300 €
- <i>Changement signalétique flanc de benne</i>	1 200.00 €
- <i>Travail spécifique sur la cible « Papiers des entreprises et des administrations »</i>	20 000 €
TOTAL Communication	385 000 € TTC
Acquisition de matériel : 75 PAV supplémentaires	112 500 € TTC
Etude d'implantation des PAV	10 000 € TTC
TOTAL de l'opération	507 500 € TTC

Dans l'hypothèse où le Smictom des Pays de Vilaine était lauréat de l'appel à projet CITEO, le plafond d'aides que nous pourrions obtenir serait de 130 000 euros.

Le calendrier de l'appel à projet est le suivant :

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 20 juillet 2018 ;
- Analyse des dossiers de candidature : août à octobre 2018 ;
- Annonce de la sélection et publication des listes de lauréats : 31 octobre 2018
- Contractualisation avec les lauréats : novembre 2018 et janvier 2019.

Les collectivités lauréates disposent ensuite d'un délai de 6 mois après la publication des listes de lauréats pour démarrer la mise en œuvre de leurs projets.



L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe de candidater aux appels à projet de CITEO sur la base du projet décrit dans la présente délibération :

- extension des consignes de tri ;
- harmonisation du schéma de collecte avec passage au fibreux/non-fibreux ;
- amélioration du captage des papiers diffus.

Envoyé en préfecture le 10/07/2018
Reçu en préfecture le 10/07/2018
Affiché le **11 JUIL. 2018**
ID : 035-253500862-20180627-18_25-DE

La décision de mettre en œuvre le nouveau schéma de collecte en fibreux/non fibreux sera prise lors du Comité Syndical d'octobre afin de se donner le temps de mieux évaluer les impacts de cette réorganisation.

Pour extrait conforme,



La Présidente,
C.GARDAN